

Michel DUPUIS
Ch. du Vallon 4
1260 - NYON
Tél.: 022/361 85 08
<http://www.modupuis.com/cours>

Inscription - Prescriptions concernant l'enseignement de la musique (2024-2025)

- L'enseignement sera donné conformément à celui des écoles.
Consultez mon site Internet pour plus de renseignements. Dates des vacances :
- Automne 2023 : du 14 au 28 octobre..
- Hiver 2023-2024 : du 23 déc. 2024 au 13 janv.2025. (+une semaine ! Voir dates des cours)
- Février 2024 : du 17 au 24 Février.
- Printemps 2024 : du 14 Avril au 5 Mai. (une semaine en plus après !)
- Été 2024 : Juillet - Août.

- Les écolages sont calculés globalement (32 leçons/année) et leur paiement (en quatre fois) doit intervenir avant le début et le milieu (voir dates max. de paiements sur mon site Internet)) de chaque semestre, en avance des cours donnés, par virements bancaires (en spécifiant clairement sous motif de paiement, la tranche payée: 1/4,2/4,3/4,4/4).
En cas de retard de paiement des frais de rappel de CHF.10.- seront réclamés et devront être obligatoirement réglés.

*Mon compte bancaire est UBS NYON-CENTRE LA Com en faveur de Michel Dupuis Vallon 4 1260 Nyon
IBAN CH1400228228623702M1X Compte: 80-2-2)*

- Tarifs:

Leçons hebdomadaires:	tous les quinze jours (60%)
Leçon de 30 minutes* : 668.-/semestre (paiement pour l'année 4 x 334.-)	4 x 200.00
Leçon de 35 minutes* : 756.-/semestre (paiement pour l'année 4 x 378.-)	4 x 227.00
Leçon de 40 minutes : 850.-/semestre (paiement pour l'année 4 x 425.-)	4 x 255.00
Leçon de 45 minutes : 941.-/semestre (paiement pour l'année 4 x 471.-)	4 x 283.00
Leçon de 50 minutes : 1'012.-/semestre (paiement pour l'année 4 x 506.-)	4 x 304.00

(*): Les leçons de durées 30' ou 35' sont plutôt pour les enfants.

- Les cours s'adressent à des personnes motivées par l'étude de l'instrument et de la musique.
L'élève doit posséder un instrument (**) et y consacrer un temps raisonnable chaque jour (minimum 20-30 min.). (**) : Conformément à l'enseignement du piano dans les conservatoires ou écoles musicales de qualité, il est essentiel pour les élèves de disposer d'un piano acoustique à domicile et non d'un clavier électrique, afin de pouvoir acquérir une maîtrise instrumentale de qualité. Un piano de 88 touches lestées (touche piano et 7 octaves) de bonne facture est autorisé pour les élèves avancés pratiquant de la musique actuelle.

-- L'élève nouveau s'inscrit par semestre (renouvelé tacitement de semestre en semestre pour le premier renouvellement) et qui voudra cesser de prendre ses leçons préviendra le maître par écrit à l'avance de la fin du semestre (20 Décembre et 31 mai).). A partir du 2^{ème} renouvellement tacite, les élèves sont inscrits à l'année et qui voudra cesser de prendre ses leçons préviendra le maître à l'avance un mois avant la fin de l'année scolaire. Aucune démission ne sera acceptée au-delà de ces dates et les écolages devront être entièrement réglés jusqu'à la fin du contrat que vous avez lu et approuvé par votre signature. Ce bulletin d'inscription tient lieu de contrat.

- Lorsque l'élève ne souhaite prendre qu'une leçon par **quinzaine** (pour autant que les horaires le permettent), l'écolage se montera alors à **60%** du tarif d'un semestre. Pour d'éventuelles leçons isolées, contactez-moi pour avoir le tarif.

- En cas d'obligation de tenir des distances sociales, des cours seront fournis en télétravail: le paiement de l'écolage restant dû.

-----Inscription: à remplir, signer et à remettre au professeur (garder une copie) -----

Nom et Prénom de l'élève :
Adresse :
No de téléphone :
Signature d'un des parents :